



# INSTITUT PSYCHANALYTIQUE DE L'ENFANT

UNIVERSITÉ POPULAIRE JACQUES-LACAN

## **AUTISME ET PSYCHANALYSE : nos convictions**

L'Institut psychanalytique de l'Enfant a pris connaissance ces derniers mois d'une étrange campagne qui vise à exclure la psychanalyse de la prise en charge des enfants et adolescents autistes. Cette campagne culmine maintenant avec une proposition de loi qui a fait réagir tous les représentants professionnels<sup>1</sup> et les plus grandes associations familiales (UNAPEI).

Ladite campagne procède d'un intense travail de lobbying qui allègue des intentions louables : améliorer les conditions d'une catégorie de la population. En fait, il s'agit pour ses promoteurs d'obtenir des pouvoirs publics des subventions massives au bénéfice de méthodes de conditionnement, de façon à offrir des solutions *ready-made* aux familles qui cherchent avec inquiétude des solutions là où il y a une réelle pénurie d'accueil institutionnel.

L'Institut psychanalytique de l'Enfant réunit des psychanalystes, des intervenants d'institutions spécialisées – psychiatres, psychologues, infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens -, des professionnels du champ de l'enfance – enseignants, éducateurs, juristes, médecins... - qui agissent depuis de nombreuses années auprès des enfants en souffrance, en s'orientant de la psychanalyse, de Freud, de Lacan et des avancées les plus actuelles de la recherche clinique.

C'est à ce titre que l'Institut psychanalytique de l'Enfant, par sa Commission d'initiative, souhaite prendre position. Il s'agit ici de témoigner des principes qui gouvernent notre action.

1 – Rappelons qu'en France, à partir des années 60-70, ce sont les psychiatres d'enfant et les psychologues formés à la psychanalyse qui commencent à se préoccuper du sort des enfants autistes jusqu'alors placés en hôpital psychiatrique ou en institution fermée, où la dimension déficitaire était prépondérante. Ils prennent appui sur les psychanalystes anglo-saxons

---

<sup>1</sup> Collectif des 39 : <http://www.oedipe.org/fr/actualites/autisme39>  
Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux : <http://www.sphweb.info/spip.php?article937>

Tustin, Margaret Malher, Donald Meltzer, et sur l'institution de Maud Mannoni « l'École expérimentale de Bonneuil », avec les travaux de Rosine et Robert Lefort, élèves de J. Lacan.

L'ensemble de ces travaux donne aux praticiens – psychiatres, psychologues, infirmiers, éducateurs, orthophonistes, psychomotriciens - l'idée d'un traitement possible et d'apprentissages qui tiennent compte du symptôme du sujet, au delà de la coercition.

Les hôpitaux de jour, dans le mouvement de sectorisation de la psychiatrie, se créent dans cette perspective. Il s'agit d'offrir un accueil qui ne soit pas basé sur le déficit et qui tienne compte de la particularité de chaque sujet. La situation familiale fait partie de cette particularité, car les constellations familiales sont loin d'être toutes identiques. Les parents sont reçus, écoutés. Les enfants, les adolescents, sont reçus dans des petits groupes, sollicités pour des « ateliers » où peuvent se décliner leurs intérêts. Dans les moments de repas, de jeux, d'étude, ils expérimentent de nouveaux rapports avec les objets et avec les demandes, avec ce qui structure le monde de tous les enfants, mais dont les enfants autistes se défendent.

2 – Cette longue expérience de diagnostic, d'accompagnement des familles, de mise en place de parcours spécialement tissés pour chacun, a fait l'objet de nombreuses publications et de recueil de travaux. Elle n'aurait pas pu se soutenir sans la référence quotidienne à la psychanalyse, à son corpus textuel, à son enseignement vivant.

Comment situer aujourd'hui la place de la psychanalyse dans le traitement de l'enfant autiste ? Nous proposons 5 axes de réponse :

- La formation analytique, c'est-à-dire l'expérience d'une psychanalyse personnelle, donne aux intervenants un outil puissant pour situer leur action auprès des sujets autistes *à la bonne distance*, en se tenant à distance d'idéaux de normalisation ou de normalité incompatibles avec l'accompagnement professionnel de sujets en souffrance.
- Ce respect de la position du sujet est la boussole qui oriente en effet cette action. Il ne s'agit en aucun cas de laisser l'enfant, l'adolescent, être le jouet par exemple de ses stéréotypies, répétitions, écholalies, mais, en les considérant comme un premier traitement élaboré par l'enfant pour se défendre, d'y introduire, dans une présence discrète, des éléments nouveaux qui vont complexifier « le monde de l'autisme ».
- L'enjeu est d'abord que puisse se localiser pour l'enfant l'angoisse ou la perplexité que déclenche en lui l'interpellation d'un autre et la mise en jeu des fonctions du corps dans leur lien avec cette demande – se nourrir et se laisser nourrir, perdre les objets urinaires et anaux, regarder et être regardé, entendre et se faire entendre. Les psychanalystes ont depuis longtemps noté la dimension de rituels d'interposition que

constituent de nombreux traits symptomatiques invalidants. La création ou la découverte par l'enfant d'un « objet autistique », quelle qu'en soit la forme, est souvent une ressource féconde pour créer des liens et des espaces nouveaux, plus libres des contraintes « autistiques ».

- Les psychanalystes ne contestent en aucune façon l'inscription des enfants autistes dans des dispositifs d'apprentissage. Ils mettent au contraire en valeur que le sujet autiste est déjà bien souvent « au travail ». Les autistes dits « de haut niveau » témoignent en ce domaine d'un investissement massif de la pensée, du langage, et du domaine cognitif, où ils trouvent des ressources inédites. Plus généralement, pour tous les enfants, les praticiens cherchent à privilégier les approches pédagogiques et éducatives qui savent s'adapter pour faire une place aux singularités sociales et cognitives des enfants autistes. Enseignants et éducateurs témoignent, au sein de l'Institut psychanalytique de l'Enfant, de ce qu'ils ont élaboré avec l'enfant ou l'adolescent.
- En revanche les psychanalystes s'élèvent avec la plus grande force contre des méthodes dites « d'apprentissage intensif », qui sont en réalité des méthodes de conditionnement comportemental, qui utilisent massivement le lobbying, voire l'intimidation, pour promouvoir des « prises en charge » totalitaires et totalisantes, qui s'auto-proclament seul traitement valable de l'autisme. Loin de cette réduction, il faut différencier les différentes approches de l'apprentissage. Les psychanalystes et les intervenants, regroupés au sein de l'Institut psychanalytique de l'Enfant, représentant toutes les catégories professionnelles présentes dans le champ de l'enfance, se déclarent tout spécialement attachés, pour les enfants et adolescents autistes, aux systèmes de soin et d'éducation existant en France, tant qu'il permet de répartir les responsabilités respectives et différenciées entre les professionnels du soin, de l'éducation, et les parents.

3 – Les classifications actuelles des troubles mentaux- spécialement le DSM - jettent une grande confusion dans le débat, faisant apparaître au même niveau diagnostique des symptômes de l'enfance tels que le bégaiement ou l'énurésie, des « troubles » référés à une normalité sociale (tels que les « troubles oppositionnels avec provocation » ou les « troubles des conduites »), et l'autisme (« trouble autistique »). L'autisme, et ses diverses formes, se trouve ainsi isolé comme le seul véritable tableau clinique de la catégorie « Troubles envahissants du développement ». Les débats en cours sur la continuité du

« spectre des autismes », sur l'opportunité de maintenir dans la même série des TED les dits « Asperger », montrent combien cette catégorie est instable. A l'intérieur de ce « spectre », il faut examiner dans le détail les phénomènes d'envahissement du corps et situer les manifestations étranges et inquiétantes dont il est la proie. Les psychanalystes et les nombreux praticiens d'orientation lacanienne accompagnent ainsi de nombreux enfants et adolescents dans cette élaboration qui leur permet de garder ou de trouver une place dans le lien social et familial. Les parents peuvent alors s'autoriser à parler de certains traits de leur enfant, d'en saisir la valeur, malgré leur caractère étrange. Ce travail est nécessairement long, car il suppose de prendre en cause une différence de l'enfant qui vient à l'encontre des attentes et des désirs qui entourent sa présence au monde. Le psychanalyste, en place de recueillir cette souffrance, doit être attentif à la souffrance des parents et les soutenir dans leur épreuve.

4 – Des hypothèses étiologiques multiples – génétique, vaccinale, neurocognitive, etc.- présentées comme des vérités scientifiques à la suite souvent d'un unique article paru dans une revue, dont on apprendra quelques mois ou années plus tard le caractère biaisé, circulent dans les divers médias et affolent les familles. Ces hypothèses causales viennent répondre strictement à la réduction de l'autisme à un trouble du développement, présenté comme une maladie génétique voire épidémique. Elles se confortent de la loi de 2005 sur le handicap, qui ne vise pourtant aucunement à porter une sentence du type « C'est un handicap, donc cela n'est pas une maladie », mais à permettre une orientation adaptée pour l'enfant et une aide pour la famille. Beaucoup sur ce point reste à faire, et les associations de parents sont une force indispensable et incontournable pour faire avancer des projets adaptés, en particulier pour les très jeunes enfants et pour les grands adolescents et les jeunes adultes. En ce sens, l'annonce de l'autisme comme grande cause nationale ne pouvait que réjouir tous ceux qui sont mobilisés dans les soins apportés aux enfants et adolescents autistes.

5 - Les psychanalystes suivent tous les débats scientifiques autour des causes de l'autisme infantile. Quelles que soient ces causes, elles ne peuvent réduire le sujet à une mécanique. Ils prennent en compte les souffrances qu'ils rencontrent et ils promeuvent les institutions et les pratiques qui garantissent que l'enfant et sa famille seront respectés dans le moment subjectif qui est le leur. Ils facilitent, chaque fois que cela est possible, l'insertion de l'enfant dans des liens sociaux qui ne le mettent pas à mal. Ils ne sont pas détenteurs d'une

vérité « psychologique » sur l'autisme, ils ne sont pas promoteurs d'une « méthode éducative » particulière. Ils sont porteurs d'un message clair pour le sujet autiste, pour ses parents, et pour tous ceux qui, en institution ou en accueil singulier, prennent le parti et le pari de les accompagner – et les psychanalystes sont de ceux-là : il est possible de construire un autre monde que le monde de défense et de protection où est enfermé l'enfant autiste. Il est possible de construire une nouvelle alliance du sujet et de son corps. L'effort de tous vise à démontrer cliniquement cette possibilité.

### **LA PRISE DE POSITION D'EDWIGE ANTIER**

Mme Edwige Antier, Députée de Paris et Pédiatre, a fait savoir publiquement qu'elle ne voulait pas qu'une loi prive les autistes des pratiques psychanalytiques, et qu'en conséquence elle ne s'associait pas à la proposition de loi de son collègue Daniel Fasquelle visant à « l'arrêt des pratiques psychanalytiques dans l'accompagnement des personnes autistes et la généralisation des méthodes éducatives et comportementales. »

*Elle écrit : « Les personnes dites “autistes” doivent avoir le droit de bénéficier de toutes les ressources de la médecine, de la psychiatrie et de la psychologie. Il y a aujourd'hui une nouvelle classification des troubles du développement, l'autisme entrant dans plusieurs syndromes d'origine et de traitements très différents, le plus fréquent se classant dans les « troubles envahissants du développement ». Les équipes médicales de pédo-psychiatrie manquent cruellement de moyens, mais sont parfaitement ouvertes actuellement à toutes les méthodes d'accompagnement, et doivent pouvoir mettre au service de la personne autiste et de sa famille toutes les compétences.*

*Le débat sur le rôle de la psychanalyse dans le suivi des enfants autistes est un débat du passé. Bruno Bettelheim, qui a été accusé de culpabiliser les mères des enfants autistes, a disparu depuis 22 ans... et aucun pédopsychiatre, fut-il psychanalyste, ne se prive aujourd'hui de mettre toute une palette de traitements dans laquelle est incluse la méthode comportementaliste au service de ces familles. La souffrance des parents, le drame qu'ils vivent devant une société trop passive quant à la prise en charge de ces enfants, ne doivent pas être attisés par des querelles d'école. »*

En résumé, Edwige Antier déplore cette proposition de loi qui prétend dicter leurs choix thérapeutiques à des médecins psychiatres et pédopsychiatres. Elle pense que ce n'est pas le rôle des parlementaires.

## **PETITION DE SOUTIEN A LA POSITION D'EDWIGE ANTIER**

Les soussignés s'associent à Mme Edwige Antier pour déplorer une proposition de loi qui prétend dicter leurs choix thérapeutiques à des médecins psychiatres et pédopsychiatres. Ils pensent comme celle-ci que ce n'est pas le rôle des parlementaires.

Mme Judith Miller (Paris) - Dr Jean-Robert Rabanel (Clermont-Ferrand)

Dr Daniel Roy (Bordeaux) - Dr Alexandre Stevens (Bruxelles)